



FICHE D'INSCRIPTION PERIODIQUE

Mars 2021



Mercredi, périscolaire (matin et soir) et Vacances

INSCRIPTION A RENDRE AVANT LE 15 Fevrier 2021 Merci !!!

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

ENFANT (Nom Prénom) :

ECOLE : DENIAU LA TROUEE AUTRE

TARIFS 2020/2021

CLASSE :

JOURS	MATIN	SOIR	MERCREDI ½ journée SANS Repas	MERCREDI ½ journée AVEC REPAS	MERCREDI journée	VACANCES
Lundi 1						
Mardi 2						
Mercredi 3						
Jeudi 4						
Vendredi 5						
Lundi 8						
Mardi 9						
Mercredi 10						
Jeudi 11						
Vendredi 12						
Lundi 15						
Mardi 16						
Mercredi 17						
Jeudi 18						
Vendredi 19						
Lundi 22						
Mardi 23						
Mercredi 24						
Jeudi 25						
Vendredi 26						
Lundi 29						
Mardi 30						
Mercredi 31						
TOTAL :						

Date : _____ Signature Parent : _____

PERISCOLAIRE (Matin & Soir)						
Horaires : du lundi au vendredi : Matin de 7h30 à 8h35 et Soir de 16h00 à 19h00 (sauf le mercredi soir)						
	QF Supérieur à 1301€		QF entre 670€ et 1300€		QF inférieur à 670€	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
1 ^{er} enfant	4,74 €	6,39 €	3,53 €	4,88 €	2,39 €	3,37 €
2 ^{ème} enfant	4,18 €	5,79 €	3,16 €	4,30 €	2,10 €	2,91 €
3 ^{ème} enfant	3,69 €	5,05 €	2,60 €	3,78 €	1,63 €	2,30 €
Passerelle Coût par jour	X	3,01 €	X	3,01 €	X	3,01 €

MERCREDI et Vacances				
Horaires : de 7h30 à 19h00				
Prix JOURNEE	QF Supérieur à 1301€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Extérieur Tarif
1 ^{er} enfant	20,23 €	16,86 €	13,47 €	23,60 €
2 ^{ème} enfant	17,99 €	14,62 €	11,23 €	
3 ^{ème} enfant	15,74 €	12,35 €	8,98 €	

Mercredi ½ journée				
Horaires : de 7h30 à 11h30 (ou 13h15 si repas)				
Prix 1/2 JOURNEE	QF Supérieur à 1301€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Extérieur Tarif
1 ^{er} enfant	15,67 €	12,42 €	8,64 €	18,89 €
2 ^{ème} enfant	13,51 €	9,72 €	6,47 €	
3 ^{ème} enfant	10,80 €	7,56 €	5,40 €	
+ repas cantine	2,61 €	2,61 €	2,61 €	2,61 €

Nous vous rappelons que pour toute absence, il faudra impérativement nous présenter un certificat médical . Pour tout changement d'inscription il faudra effectué ce changement avant la date butoire inscrite sur la fiche mensuelle d'inscription . Dans le cas contraire, nous vous facturerons les absences non justifiées de votre enfant, conformément au règlement intérieur.